



Saint-Pierre, le 2 décembre 2016

Madame, Monsieur,

Si vous souhaitez effectuer un **changement de périodicité** pour 2017, vous avez jusqu'au **15 janvier 2017** pour nous en informer à l'aide du volet ci-dessous (le changement de périodicité ne peut se faire qu'en janvier de chaque année).

Afin de **mettre à jour vos informations** dans notre fichier, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce volet et nous le retourner.

Vous pouvez nous envoyer votre volet complété à l'adresse suivante :
cotisations@secuspm.com

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Service Recouvrement.



N° URSSAF : N° SIRET :

Code APE :

Nom, Prénom ou Nom de l'entreprise :

Adresse :

B P :

Code Postal : Ville :

Tel :

Adresse e-mail (cotisations) :

Adresse e-mail (Déclaration Préalable A l'Embauche) :

souhaite recevoir mes bordereaux de cotisations pour l'année 2017 :

- mensuellement
- trimestriellement

A Saint-Pierre, le

Signature :

